

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 9 avril 2025

1) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget général 15400

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 1 605 908.00 €

Recettes : 1 605 908.00 €

En investissement

Dépenses : 1 220 858.60 €

Recettes : 1 220 858.60 €

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2024, sont repris au budget primitif :

Dépenses : 201 416.00 €

Recettes : 288 844.00 €

Ainsi que le déficit d'investissement pour : 65 158.73 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

*vote le budget primitif 2025 du budget de général.

*autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Budget Eau 15402

Madame le Maire expose que le budget 2025 du service de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 419 301.00 €

Recettes : 419 301.00 € dont 122 056.38 €uros d'excédent antérieur reporté

En investissement :

Dépenses : 207 739.00 € dont 19 683.58 euros de déficit antérieur reporté

Recettes : 207 739.00 €

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2024, sont repris au budget primitif en recettes pour 101 095 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget de l'eau.

Budget assainissement 15403

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du service de l'assainissement s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 166 790.00 € dont 22 026.48 € de déficit de fonctionnement reporté

Recettes : 166 790.00 €

En investissement :

Dépenses : 183 122.82 €

Recettes : 183 122.82 €

Les restes à réaliser 2024 soit 90 650.00 € en recettes ainsi que l'excédent d'investissement pour 36 819.82 euros sont repris au budget primitif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2025 du service de l'assainissement.

Budget Cantine 15401

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du budget de la cantine scolaire s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 142 300.00 €

Recettes : 142 300.00 €

L'excédent de fonctionnement 2024 pour 4921.88 €uros est repris au budget primitif

En investissement

Dépenses : 5029.51 €

Recettes : 5029.51 €

L'excédent d'investissement 2024 pour 5 029.51 €uros est repris au budget primitif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

*vote le budget primitif 2025 du budget de la cantine scolaire.

*autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Budget La Bastide 15406

Madame le Maire expose que le budget primitif 2025 du budget La Bastide s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 228 079.24 €

Recettes : 228 079.24 €

L'excédent de fonctionnement 2024 pour 74 287.24 €uros est repris au budget primitif

En investissement

Dépenses : 130 070.00 €

Recettes : 130 070.00 €

Le déficit d'investissement 2024 pour 1 404.73 € est repris au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2025 du budget la bastide.

2) Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'école sollicitant une aide pour une classe découverte à Meyras. Une aide de 68 euros par enfant est sollicitée pour les 16 enfants domiciliés à JAUJAC

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 68 € pour les enfants domiciliés à Jaujac.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité